



TEXTE n° 484

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

12 mars 2015

PROPOSITION DE LOI

*visant à assouplir le mécanisme
dit du « droit d'option départemental ».*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 mars 2015.

Le Président,

Signé : Claude BARTOLONE



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale